



*Conférence régionale
des élus de la Baie-James*

Entente Québec - Conférences régionales des élus
**Décentralisation, régionalisation et adaptation des
normes et des programmes gouvernementaux**

17 décembre 2004

Avant-propos

Ce document de consultation a été préparé afin d'étoffer la position régionale concernant l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et les régions lors de la tenue du Forum des générations en octobre dernier. Étant donné les délais extrêmement courts et la quantité d'information à recueillir pour effectuer cet exercice, il demeure essentiel que les principes généraux puissent s'appliquer aux normes et interventions gouvernementales qui n'ont pas été soulevées dans le présent document.

1. Mise en contexte :

Dans le cadre du Forum des générations, le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, a signé deux protocoles d'entente sur la décentralisation et la régionalisation. Le premier l'a été avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec et le second avec les présidents des CRÉ. Ces protocoles prévoient que le développement régional relèvera de plus en plus des élus municipaux, à qui le gouvernement transférera les ressources financières, techniques et administratives requises pour l'exercice des responsabilités qu'ils auront choisi d'assumer.

Ces protocoles de partenariat sur le développement des régions prévoient ce qui suit :

- la décentralisation, soit le transfert des pouvoirs et des responsabilités vers les municipalités avec les ressources appropriées pour les assumer;
- la régionalisation, notamment le regroupement de plusieurs services gouvernementaux à l'intérieur d'un guichet unique (Services-Québec);
- l'adaptation comprenant la capacité de moduler l'action des ministères aux particularités des régions;
- des initiatives de partenariat, c'est-à-dire des ententes avec les régions pour réaliser différents projets de livraison de services aux citoyens.

La Table Québec-Municipalités discute de la décentralisation, tandis que la Table Québec-Régions coordonne les aspects particuliers de la régionalisation, de la modulation, de l'adaptation ainsi que des initiatives de partenariat.

La Table Québec-Municipalités est composée de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec et du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier. Le protocole prévoit que le ministre des Finances, monsieur Yves Séguin, se joindra à la Table pour la réalisation de ces travaux.

La Table Québec-Régions regroupe tous les présidents des CRÉ ainsi que les ministres du Développement régional et du Tourisme, du Développement économique et régional et de la Recherche, des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ainsi que des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

2. Méthodologie

Le présent document reprend plusieurs demandes qui ont déjà été formulées par la région lors de consultations précédentes. Mentionnons entre autres le Sommet des régions en 2002, la consultation de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources en 2003 ainsi que la consultation de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise cette année.

Les organismes sectoriels de la région ont également été mis à contribution pour l'élaboration de ce document de consultation. Enfin, un processus de consultation régionale a été tenu afin d'obtenir l'aval de tous sur la position officielle de la région en regard à la décentralisation, à la régionalisation et à l'adaptation de l'action gouvernementale.

3. Échéancier

- Rencontre de travail avec les membres du conseil d'administration le 15 novembre 2004;
- Élaboration d'un document de consultation;
- Consultation régionale sur le document de la décentralisation et la modulation des programmes et des normes le 10 décembre 2004;

- Adoption de la position régionale par la Conférence régionale des élus de la Baie-James le 17 décembre 2004;
- Dépôt de la position régionale avant le 31 décembre 2004.

4. Constats généraux

La Politique de développement du Nord-du-Québec, adoptée en avril 2001, reconnaissait le caractère spécifique de la région Nord-du-Québec. L'orientation 3 est claire à ce sujet : *Intégrer les particularités régionales dans toutes les dimensions de la gouverne de l'État*. De plus, les objectifs 8 et 10 traitent spécifiquement d'accroître la compréhension des particularités régionales et d'intégrer les facteurs nordiques dans les mesures et programmes gouvernementaux destinés à la région. Près de quatre ans après l'adoption de cette politique, force est de constater que, malgré une certaine évolution positive, nombre de vœux demeurent pieux.

4.1. Une région ressource

La région Nord-du-Québec contribue largement à la création de richesse et à la prospérité du Québec particulièrement avec son potentiel de ressources naturelles exploitées et à développer. L'hydroélectricité (plus de 50 % de production hydroélectrique québécoise), la forêt (la région occupe le 2^e rang quant au volume de bois récolté et le 4^e rang quant à la possibilité forestière), les mines et la faune (près de 30 % des revenus des pourvoies du Québec est généré dans la région) profitent à l'ensemble des citoyens du Québec. Malgré cet état de fait, les Jamésiens considèrent que « le retour sur l'investissement » pour cette importante contribution à la prospérité du Québec demeure très faible. Les retombées économiques liées à l'extraction des ressources naturelles sont loin d'être maximisées, les principaux centres de décisions restent à l'extérieur de la région et le financement des programmes et des organismes est insuffisant compte tenu des réalités régionales.

Le rapport et le plan d'action de la Commission de maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources

étaient pourtant clairs à ce sujet. Les auteurs recommandaient la création de fonds régionaux pour les régions ressources et les MRC ressources totalisant 45 M\$ par année à compter de 2003-2004. Pour la région ressource Nord-du-Québec, ce fonds aurait atteint 12,81 M\$ par année. Ce rapport a pourtant été accueilli positivement par le gouvernement du Québec. La mise en œuvre des recommandations se fait toujours attendre.

4.2. Desserte gouvernementale

Malgré la volonté gouvernementale exprimée dans la Politique de développement du Nord-du-Québec, la desserte gouvernementale régionale est encore, en bonne partie, couverte par des directions extérieures à la région et principalement de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Certains bureaux n'ont souvent même pas conscience qu'ils sont également responsables de la région du Nord-du-Québec. De plus, la desserte gouvernementale régionale relève de régions distinctes pour certains ministères, causant, par exemple, des difficultés lorsque vient le temps de dresser un portrait régional. Il est très difficile d'harmoniser l'action de ces différents bureaux à l'échelle régionale. La recherche d'un répondant pour assurer le suivi d'un dossier dans un ministère devient un exercice fastidieux. Par conséquent, sans pour autant revendiquer la régionalisation de toutes les directions de ministères en région, il s'avère essentiel, à tout le moins, que la région soit desservie par une seule direction régionale.

Enfin, il est également important de trouver une façon d'harmoniser l'action gouvernementale en région afin d'assurer une meilleure coordination des actions sectorielles des ministères et organismes gouvernementaux en région.

4.3. Rigidité des normes gouvernementales

L'adéquation des mesures et des programmes gouvernementaux peut s'avérer difficile à établir avec les besoins régionaux. L'exemple des coûts nordiques cité dans la Politique de développement du Nord-du-Québec illustre bien cette situation. En effet, le coût des infrastructures municipales est plus élevé dans la région

qu'ailleurs au Québec. De plus, plusieurs programmes sont financés selon l'approche *per capita*. La région du Nord-du-Québec est nettement défavorisée avec ce mode de financement pour les raisons suivantes : faible densité, présence de trois entités culturelles, éloignement considérable entre les communautés et avec les grands centres. C'est ainsi qu'une fois séparées entre les trois communautés, les enveloppes de financement des programmes et de fonctionnement pour les organismes régionaux ne suffisent pas.

Les *facteurs nordiques* devraient être tenus en compte lors de l'établissement des interventions de l'État en région. L'exemple de la *clause territoriale et la modulation des programmes gouvernementaux* de la Politique nationale de la ruralité pourrait être appliqué avec les *facteurs nordiques*.

ANNEXES

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Le gouvernement du Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Faibles retombées économiques régionales de l'exploitation des ressources naturelles de la région.

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La région Nord-du-Québec recèle d'abondantes ressources naturelles et l'exploitation de ces ressources profite à l'ensemble de la collectivité québécoise. Malgré cela :

- une bonne partie des retombées économiques échappe encore à la région;
- le gouvernement n'a pas mis en place les recommandations issues de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, notamment la création des fonds régionaux pour les régions ressources totalisant 45 M\$ à compter de 2003-2004. Pour la région Nord-du-Québec, ce fonds s'élèverait à 12,81 M\$;
- les centres de décision demeurent encore éloignés de la région;
- la complexité régionale est encore méconnue d'un bon nombre d'intervenants gouvernementaux;
- l'adéquation des interventions de l'État en région demeure difficile à établir avec les besoins régionaux, et ce, particulièrement dans le financement des programmes destinés à la région;
- on déplore une absence de centres de recherche et de transferts technologiques en région, particulièrement dans le domaine des ressources naturelles et de la nordicité.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Reconnaître la contribution de la région Nord-du-Québec à la prospérité du Québec;
- Reconnaître la spécificité de la région Nord-du-Québec dans l'application des actions gouvernementales en région;
- Adopter une politique de retombées régionales;
- Mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission de maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ et l'ensemble des organismes sectoriels de la région.

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Le gouvernement du Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Politique de développement du Nord-du-Québec

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Malgré l'adoption de la Politique de développement du Nord-du-Québec en avril 2001, beaucoup de chemin reste à faire afin d'atteindre les objectifs de celle-ci.

L'orientation 3 sur l'intégration des particularités régionales dans toutes les dimensions de la gouverne de l'État n'est pas vraiment appliquée, notamment sur la compréhension des particularités de la région, l'innovation en matière de desserte des services de l'État et l'intégration des facteurs nordiques dans les mesures et les programmes gouvernementaux destinés à la région.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Appliquer systématiquement les orientations et les objectifs de la Politique de développement du Nord-du-Québec lors de l'élaboration des interventions gouvernementales et de modulation des programmes et des services gouvernementaux.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ et l'ensemble des organismes sectoriels de la région.

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Le gouvernement du Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Absence de résultats tangibles des consultations publiques et des vœux des instances politiques – résistance au changement de l'appareil gouvernemental.

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- Au cours des dernières années, plusieurs consultations publiques ont interpellé la région Nord-du-Québec. Mentionnons, entre autres, le Rendez-vous des régions et la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources;
- Consultation après consultation, des demandes récurrentes sont adressées au gouvernement, par exemple, d'inciter Hydro-Québec à créer davantage d'emplois en région;
- Parfois, les instances politiques donnent satisfaction à la région, mais la décision demeure bloquée à l'intérieur de l'appareil gouvernemental. Par exemple, le MRNFP-Forêt a maintenu une position à l'égard de l'application des critères d'admissibilité du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II (dossier du gravelage de la route R-1005) et ce, malgré l'annonce faite par le ministre que son ministère allait réviser sa position selon les demandes répétées de la région. Finalement, le dossier a débloqué le jour où la région a obtenu la gestion de ce programme;
- Cette situation crée un climat de scepticisme croissant face aux consultations gouvernementales et aux discours politiques.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Les consultations publiques doivent servir à alimenter le gouvernement pour l'élaboration de ses politiques, de ses interventions et de ses programmes;
- Les autorités politiques gouvernementales doivent s'assurer que leurs commandes sont exécutées par l'appareil gouvernemental.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ et l'ensemble des organismes sectoriels de la région.

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Le gouvernement du Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Équité intrarégionale dans l'application des programmes

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La région Nord-du-Québec est occupée par trois communautés soit, les Cris, les Inuits et les Jamésiens. Cependant, le gouvernement du Québec semble oublier ce fait dans plusieurs de ses interventions, que ce soit à l'occasion de discours politiques, de visites, de négociations d'ententes et de détermination de financement et de normes.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Reconnaître équitablement l'existence des Jamésiens et leurs droits dans toute action gouvernementale.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ et l'ensemble des organismes sectoriels de la région.

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Absence d'une direction régionale du MRNFP

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La Jamésie est la plus jeune et la plus « ressource » des régions ressources du Québec. Les mines, l'exploitation forestière, la production énergétique et l'eau constituent la base économique de la région. Malgré cela, peu de centres de décisions se situent sur le territoire dans le domaine des ressources naturelles. Cette situation engendre plusieurs problématiques dont :

- les décisions concernant la région sont prises par des gens qui malgré toute leur bonne volonté, ne connaissent pas les spécificités de la région;
- la desserte régionale est assumée par plusieurs directions régionales, ce qui entraîne une disparité dans l'application des politiques gouvernementales et la difficulté de dresser un portrait de la région;
- l'absence de retombées économiques des activités du MRNFP dans la région, car les fonctionnaires ne résident pas dans la région.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Implanter une direction régionale du MRNFP pour la région Nord-du-Québec tel que recommandé par la Commission de maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, Conseil régional du Nord-du-Québec (CRNDQ)

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

MRNFP - Forêts

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La région relève de 4 unités de gestion du MRNFP (lac Abitibi à La Sarre; Harricana à Amos, Lebel-sur-Quévillon et Chibougamau) et aucun bureau régional ne se trouve sur son territoire. En fait, on doit composer avec deux bureaux régionaux : celui de l'Abitibi-Témiscamingue et celui du Saguenay—Lac-Saint-Jean où les professionnels ont une connaissance limitée de la Jamésie.

Cette desserte gouvernementale entraîne certaines problématiques, par exemple :

- La complexité d'obtenir le portrait de l'industrie forestière de la région, les données régionales étant comprises dans les portraits statistiques des régions Saguenay—Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue;
- les promoteurs qui réalisent des projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) ne savent pas toujours où se procurer leurs droits de passage et autres permis;
- les applications différentes des mêmes programmes gouvernementaux selon le secteur de la région.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Établissement d'une direction régionale du MRNFP qui rejoint les recommandations de la Commission de maximisation des retombées économiques des ressources naturelles dans les régions ressources (no.6) et de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (no. 7.1).

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, CRNDQ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Desserte régionale et interventions gouvernementales dans le domaine minier

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- Absence d'une direction régionale du MRNFP. Présentement, la Région est desservie par 4 bureaux régionaux dont 3 sont situés à l'extérieur du territoire;
- Absence de centre d'excellence et de développement d'expertise en région, par exemple en ce qui concerne les dépôts glaciaires dans le Nord-du-Québec;
- Nécessité que la Région, par l'entremise de la CRÉBJ et de la Table jamésienne de concertation minière (TJCM), soit officiellement consultée dans le processus décisionnel menant aux choix des aires protégées (projet de parc);
- Absence d'une politique d'acquisition d'information géoscientifique des secteurs qui feront l'objet d'une soustraction au jalonnement ou qui seront inondés (exemple : projet de parc et d'Hydro-Québec);
- Désengagement du MRNFP dans l'acquisition des connaissances du territoire, et ainsi de la promotion du potentiel minéral de la Région;
- Absence, pour les Jamésiens, de financement pour la stimulation de la prospection minière (aide au prospecteur);
- Manque d'intérêt du MRNFP à participer aux travaux de la TJCM;
- Abolition du fonds minier pour la Jamésie. Par contre, ce fonds existe toujours pour les Cris et les Inuits. Cela constitue un exemple d'iniquité intrarégionale.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Mise en place d'une direction régionale du MRNFP;
- Nomination d'une personne-ressource du MRNFP pour la TJCM;
- Reconnaissance de la TJCM via la signature d'une entente spécifique
- Remettre en place le fonds minier pour la Jamésie.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, TJCM, CRNDQ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Desserte régionale – Secteur Terres

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Avec ses 350 000 km², le territoire de la Jamésie est constitué de terres publiques en presque majorité et celles-ci constituent également un grand pourcentage des terres publiques de la province.

Pourtant, la desserte du MRNFP, secteur Terres est assurée par deux bureaux situés dans les régions limitrophes et des démarches ont déjà été entreprises par la Municipalité de Baie-James pour assurer la gestion de ces terres.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

Implanter une direction régionale du MRNFP, secteur Terres en région.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Hydro-Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Retombées économiques régionales des travaux de construction des installations hydroélectriques sur le territoire.

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La Jamésie possède encore le plus imposant potentiel hydroélectrique en Amérique du Nord grâce aux rivières Rupert et Eastmain. L'hydroélectricité est considérée comme une énergie « verte ».

Les retombées économiques s'améliorent grâce au ComaxNord, mais les processus d'appels d'offres ne permettent pas encore de maximiser les achats en biens et en services dans la région. Par exemple, il a été possible de scinder les contrats pour les campements du chantier de la Péribonka qui sont opérés par Hydro-Québec-Équipement afin de permettre aux entreprises régionales de soumissionner. Ce qui n'est pas possible avec la Société d'énergie de la Baie-James qui est mandataire du chantier d'Eastmain-1.

Les travailleurs de la région ont encore des difficultés à pouvoir travailler sur les grands chantiers vu l'absence d'un bassin de travailleurs de la CCQ.

Par conséquent, le système qui est actuellement en place ne permet pas d'atteindre les objectifs régionaux en matière de retombées économiques régionales.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Le gouvernement du Québec doit démontrer que le développement du potentiel hydroélectrique de la région est un générateur de développement pour la région de la Baie-James;
- Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie-James doivent établir une politique de création de retombées économiques régionales. Cette politique doit comprendre des directives claires notamment sur la maximisation de l'embauche et des achats de biens et de services régionaux;
- Créer un bassin de travailleurs de la CCQ en région.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

MRNFP, Hydro-Québec, CRÉBJ, SEBJ, CCQ, ComaxNord

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Hydro-Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Retombées économiques régionales de l'exploitation hydroélectrique sur le territoire

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Malgré l'importance de la production d'hydroélectricité en Jamésie, la majeure partie des travailleurs d'Hydro-Québec reliés à l'exploitation des ressources hydrauliques résident hors de la région. À la veille du départ de plusieurs travailleurs partant pour la retraite, une importante opportunité s'offre à la société d'État afin de corriger cette situation.

Les mesures actuellement mises en place pour favoriser l'établissement de travailleurs en région, à Radisson particulièrement, demeurent peu connues et insuffisantes. De plus, le système d'achat en biens et en services d'Hydro-Québec ne favorise pas les retombées locales.

En plus des faibles retombées économiques régionales, la région Nord-du-Québec ne compte pas de direction régionale d'Hydro-Québec. Dans *l'Avis de la Conférence administrative régionale du Nord-du-Québec sur le plan stratégique de développement 2002-2007 du Conseil régional de développement de la Baie-James*, Hydro-Québec annonce que ses centres de décisions sont déjà régionalisés; dix directions régionales couvrent déjà les dix-sept régions du Québec.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Hydro-Québec doit établir une politique de création de retombées économiques régionales. Cette politique doit comprendre des directives claires notamment sur la maximisation de l'embauche et des achats de biens et de services régionaux;
- Mettre en place de véritables mesures visant l'établissement des travailleurs en région surtout avec le départ prochain de plusieurs travailleurs à la retraite. Par exemple, Hydro-Québec devrait faire connaître ses besoins en matière de main-d'œuvre aux instances régionales;
- Lorsque des mesures sont mises en place, il faut les publiciser;
- Oser remettre en cause le mode d'exploitation actuelle « 8-6 » par commutation aérienne;
- Mettre en place des procédures d'appel d'offres visant à augmenter les achats en biens et en services dans la région;
- Hydro-Québec doit cesser d'offrir le gîte et le couvert à ses sous-contractants, principalement à Radisson, pour ainsi privilégier les commerces locaux.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

MRNFP, Hydro-Québec, CRÉBJ, CSBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Système d'attribution de volumes de bois

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- Le système d'attribution des volumes de bois ne permet pas à la région de profiter de la richesse forestière présente sur le territoire pour assurer un développement socioéconomique approprié à son contexte (plan quinquennal);
- L'inquiétude face à la menace de baisse de l'attribution des volumes de bois avec les aires protégées et la redéfinition de la limite nordique;
- La difficulté d'accès à la ressource pour la 2^e et 3^e transformation en région;
- Le principe de l'intensification de l'aménagement forestier est louable, mais il faut permettre aux entreprises qui l'appliquent de pouvoir bénéficier du fruit de leurs efforts à long terme.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Mise en place d'une politique d'approvisionnement forestier au Québec afin d'assurer des volumes de bois aux entreprises régionales tel que stipulé dans la recommandation 19 du Rapport et du plan d'action de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources;
- Mise en place d'une politique d'approvisionnement garanti pour les entreprises forestières;
- Mise en place d'un système d'intensification de l'aménagement forestier qui permettra aux entreprises d'augmenter leurs possibilités forestières;
- S'assurer que les usines de la Jamésie soient les dernières touchées advenant des diminutions de volume de bois.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, compagnies forestières.

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Conseil Cris-Québec sur la foresterie

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- La composition du Conseil Cris-Québec sur la foresterie illustre le fait que le gouvernement ne tient pas toujours compte de la réalité régionale lors de ses actions dans la région. On déplore l'absence de représentants jamésiens sur ce comité.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Création de deux postes réservés aux Jamésiens au sein du conseil d'administration du Conseil Cris-Québec sur la foresterie. Ces représentants doivent être identifiés par la CRÉBJ.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

MRNFP, CRÉBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Paiement des en lieu de taxes sur les terres publiques

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Avec ses 350 000 km², le territoire de la Jamésie est constitué de terres publiques en presque majorité et celles-ci constituent également un grand pourcentage des terres publiques de la province.

Le partage du paiement des en lieu de taxes sur les terres publiques a fait l'objet de négociations avec les autres municipalités du Québec. Pour une rare fois, le mode de calcul avantageait la région, basé uniquement sur la superficie des terres publiques sur un territoire municipal. Le mode de calcul a donc été adapté afin de privilégier les municipalités ayant de moins grandes superficies de terres publiques.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Payer aux municipalités du territoire les en lieu de taxes sur les terres publiques en fonction de leurs superficies.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Municipalités du territoire, CRÉBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Attributions de permis et de baux pour l'occupation du territoire

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

L'article 3.13.2 de la Paix des Braves stipule que :

D'ici l'adoption du premier « Plan régional de développement des terres publiques » pour la région Nord-du-Québec, le ministre des Ressources naturelles s'engage à consulter l'Administration régionale crie, sur toute demande de baux de villégiature situés sur le Territoire. L'Administration régionale crie bénéficiera d'un maximum de soixante (60) jours à partir de la réception de la demande pour faire valoir ses commentaires au ministre des Ressources naturelles.

L'application de cet article par le MRNFP allonge significativement le temps de traitement des demandes de baux et génère de la frustration chez les Jamésiens. Pourtant, l'article 5.3.1 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) spécifie que « l'accès général aux terres de catégorie III sera conforme aux lois et règlements relatifs aux terres publiques ».

6. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Appliquer l'article 5.3.1 de la CBJNQ et adopter le Plan régional de développement des terres publiques pour la région Nord-du-Québec le plus rapidement possible;
- Reconnaître l'existence des Jamésiens et de leurs droits lors de prochaines négociations concernant le territoire.

7. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ

8. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Environnement (MENV)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Desserte régionale, consultations régionales et normes environnementales

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Plusieurs scénarios ont été examinés en vue d'établir des services du MENV en Jamésie. À ce jour, aucune décision n'a été prise en ce sens. Cette demande a été adressée depuis déjà un bon nombre d'années.

Le mode de consultations sur l'établissement des aires protégées sur le territoire ne semble pas encore tenir compte des réalités régionales et surtout du fait que les Jamésiens occupent également le territoire.

Les normes environnementales provinciales sont souvent peu adaptées aux réalités régionales (gestion de la neige, enfouissement des carcasses de caribous, etc.).

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Implanter une direction régionale du MENV en Jamésie;
- La région doit participer au processus de mise en œuvre des aires protégées;
- Tenir compte des réalités régionales lors de l'établissement des normes environnementales et adapter celles qui sont inapplicables en région.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

MENV, CRÉBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Transports (MTQ)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Desserte régionale

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Il n'y a pas de direction régionale du ministère des Transports en région. De plus, la desserte gouvernementale en transport est assumée par deux régions administratives. La majorité du territoire (Nord-Ouest) est desservie par la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et il n'y a pas de centre de services sur le territoire. Le secteur Chapais-Chibougamau est desservi par la direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean dont les bureaux sont à Jonquière. Il y a par contre un centre de services à Chibougamau.

Cette situation rend l'harmonisation des interventions régionales en matière de transport plus difficile. Toutefois, pour l'élaboration du Plan de transport du Nord-du-Québec, la direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue couvre l'ensemble de la région.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Regrouper tous les services destinés à la région au sein d'une même direction régionale;
- Implanter de centres de services supplémentaires en région.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, SDBJ – Routes, MTQ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Transports (MTQ)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Reconnaissance des particularités régionales dans les interventions du MTQ en région

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- Les distances considérables équivalent à des coûts très élevés pour tous les moyens de transport;
- Route R-1005, reliant Matagami à Lebel-sur-Quévillon est considérée comme un lien routier prioritaire pour la région et elle est dangereuse pour la sécurité des usagers. Ce lien routier est classé comme un chemin d'accès aux ressources et le MTQ n'a pas encore statué sur son éventuelle participation à ce projet. La Municipalité de Baie-James procède actuellement à des travaux de réfection sur ce tronçon sans la participation financière du MTQ. Le MTQ a cependant participé financièrement à une étude sur ce lien routier;
- Le prix des billets d'avion est extrêmement élevé, la région n'ayant pu bénéficier de l'entente prise entre le gouvernement du Québec et Air Canada Jazz pour favoriser la baisse du prix des billets. Air Canada Jazz ne couvre pas la région;
- Les contrats de déneigement entre le MTQ et les contacteurs sont à durée limitée selon des dates établies par le MTQ. Ces normes ne semblent pas tenir compte de l'hiver jamésien;
- L'absence d'une halte routière sur la route 167 entre La Doré et Chibougamau;
- L'entretien de la route du Nord en période estivale est problématique en ce qui concerne la sécurité des usagers.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Le MTQ doit participer à la réfection de la route R-1005;
- Établir des mesures visant à réduire les coûts de transport intra et extrarégional pour les usagers en signant des ententes avec les transporteurs qui desservent la région;
- Sauvegarder des liens ferroviaires;
- Considérer l'importance de construire une véritable halte routière sur la route 167;
- Modifier les contrats de déneigement avec les contacteurs afin de ne plus les délimiter dans le temps sur une période hivernale irréaliste en région nordique. Libeller ces contrats avec la mention « tant qu'il y aura » de la neige comme cela se fait dans certaines municipalités de la région;
- Augmenter les normes d'entretien sur la route du Nord afin d'augmenter la sécurité.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, MTQ, SDBJ - Routes, MBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Commission de la construction du Québec (CCQ)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Bassin de travailleurs pour le Nord-du-Québec

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Une très grande proportion des travailleurs provient de l'extérieur de la Jamésie alors que les travailleurs jamésiens de la construction ont beaucoup de difficulté à accéder aux chantiers de construction de la Baie-James. Paradoxalement, la région est celle qui compte le moins de travailleurs sur les chantiers actuellement. On explique ce phénomène par le manque de formations dispensées en Jamésie et par l'absence d'un bassin de travailleurs pour le Nord-du-Québec.

Le secteur de la construction en Jamésie fait également face au problème d'une desserte inadéquate par la Commission de la construction du Québec (CCQ). Cette desserte de la CCQ est divisée en trois bassins de main-d'œuvre (Saguenay—Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord) regroupant quatre sous-régions (Chicoutimi, Abitibi, Baie-James et Mingan). Cette situation fait en sorte que la majorité des statistiques relatives à la construction en Jamésie se trouvent comptabilisées dans les trois autres bassins de main-d'œuvre dans lesquels sont affiliés les travailleurs régionaux. Il est ainsi très difficile d'obtenir un portrait réel de la situation de la construction en Jamésie et d'en évaluer les impacts sur l'économie jamésienne. L'incompatibilité de cette desserte avec la réalité jamésienne et la difficulté d'harmoniser la gestion de l'ensemble de la main-d'œuvre de la Baie-James sont néfastes pour le développement de l'emploi en Jamésie.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Création d'un bassin de travailleurs pour le Nord-du-Québec.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, CCQ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Tourisme Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Financement de l'Association touristique de la Baie-James et du développement de l'offre touristique

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Le mode de financement des ATR s'avère insuffisant pour Tourisme Baie-James, car il ne tient pas compte des réalités régionales :

- Elle ne tient pas compte des grandes distances;
- Elle ne tient pas compte de la faible capacité d'auto financement de Tourisme Baie-James comparativement aux autres régions touristiques où l'offre touristique est fortement développée et où le programme de taxe sur l'hébergement constitue également une source de financement significative.

Par conséquent, les budgets de fonctionnement de Tourisme Baie-James ne suffisent pas à lui permettre de réaliser ses différents mandats et de développer des liens avec les deux autres entités touristiques régionales.

De plus, la région offre un énorme potentiel de développement mais l'offre est nettement sous-développée. Des programmes de diversification et de consolidation de l'offre touristique existent mais ne tiennent pas toujours compte de la réalité régionale. Par exemple, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, M. Michel Audet, annonçait le 29 novembre dernier qu'une somme de 33 600 \$ avait été versée dans le Nord-du-Québec dans le cadre des programmes « Pouvoirie Québec-Standard International », « Développement récréotouristique des zecs » et « Faune-Forêt » pour 2004-2005. Le montant total octroyé pour le Québec s'élevait à 950 000 \$. Pourtant, la région Nord-du-Québec détient le plus grand nombre de pourvoires de la province avec 110 sur 600 et elle génère près de 30 % des revenus de l'ensemble des pourvoires du Québec.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Tenir compte des réalités régionales lors de l'établissement de l'enveloppe de fonctionnement de Tourisme Baie-James ainsi que pour les divers programmes de développement de l'offre touristique;
- Reconnaître le Nord-du-Québec comme étant une région touristique en émergence et sous-développée.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

MDERR, TBJ, CRÉBJ,

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Encadrement de l'activité de la chasse au caribou

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La chasse d'hiver aux caribous est une activité ayant un très fort potentiel de retombées économiques pour la région dans la zone 22 (22-A et 22-B). Le principal attrait de la chasse sur le territoire est son accessibilité par la route. Cet achalandage important constitue un défi sur un territoire aussi vaste, isolé et où les hivers sont extrêmement rigoureux afin d'assurer un encadrement adéquat (information sur le territoire, les services de santé, la sécurité, le stationnement le long des routes, l'éthique des chasseurs ainsi que la disposition des ordures et des carcasses). Cette situation entraîne des coûts pour de nombreux intervenants du territoire qui ne bénéficient pas nécessairement des revenus qui y sont associés.

Une stratégie commune a été mise en place par l'ensemble des intervenants régionaux pour améliorer l'encadrement de cette activité. Ceux-ci ont investi des ressources financières, matérielles et humaines (évaluées à près de ½ M\$ par année) pour encadrer cette activité. Le gouvernement du Québec ne semble pas réaliser l'ampleur de ce dossier. Le principe du « déséquilibre fiscal » s'applique ici : les revenus sont à Québec et les dépenses en régions.

Dans la zone 22-A, un tirage au sort détermine les 1 000 personnes qui ont droit aux 2 000 permis de chasse disponibles. Ce tirage au sort est organisé par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et l'ensemble des revenus demeure à la SÉPAQ, et ce, malgré le fait que cette chasse ne s'effectue même pas sur le territoire d'une SÉPAQ. Une demande a été adressée à la SÉPAQ par la Municipalité de Baie-James il y a quelques années afin d'obtenir du financement pour encadrer cette activité à même les fonds générés par le tirage au sort et la réponse fût négative. Dans la zone 22-B, les chasseurs doivent passer par une pourvoirie pour avoir leur permis de chasse.

Enfin, les résidants de la région réclament que des permis de chasse en zone 22-A leur soient réservés, au même titre que les résidants de la région de Schefferville.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Les instances supérieures du MRNFP devraient accroître leurs connaissances des particularités de cette activité et reconnaître les coûts encourus par les intervenants régionaux;
- Le MRNFP doit accorder le financement nécessaire pour améliorer l'encadrement de cette importante activité pour la région et le Québec. La régionalisation du tirage au sort pour les permis de chasse au caribou pourrait générer les revenus nécessaires à l'encadrement de cette activité;
- Réserver un nombre de permis de chasse du caribou aux résidants de la région .

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Bureau régional du MRNFP – Faune, SÉPAQ, CRÉBJ, MBJ, SQ, etc.

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) et ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL).

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Développement de l'agriculture en région

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- Le territoire pratiquement entièrement sous CAAF rend difficile le développement de l'exploitation de l'agroalimentaire et de l'agroforestier;
- Étant donné le peu d'expertise et de sources de financement, les municipalités de la région se retrouvent à agir à titre de promoteurs de projets agricoles. Par conséquent, des obstacles supplémentaires surgissent, mais les ministères semblent maintenant plus ouverts à l'innovation;
- Le créneau **production agrobioalimentaire nordique** a été identifié dans le projet ACCORD.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Rendre admissibles certains projets à l'intérieur des CAAF;
- Permettre une ouverture des différents ministères concernés pour assurer la poursuite et le développement de ces projets agricoles en région nordique.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Comité régional ACCORD, CRÉBJ, MAPAQ, MRNFP, MAMSL, MBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Agriculture

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La rigidité des normes de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles rend difficile le développement du secteur de Villebois et de Valcanton. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'essence de la Loi, mais les enjeux dans les secteurs ruraux éloignés ne sont pas les mêmes que ceux que l'on retrouve dans les régions limitrophes des grandes villes de la Plaine du St-Laurent où cette rigidité de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est nécessaire.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Adapter l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de tenir compte des réalités des régions rurales éloignées.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

MAPAQ, CPTAQ, MBJ, CRÉBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Politique nationale de la ruralité et Pacte rural

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La mise en œuvre de la politique nationale de la ruralité s'est concrétisée en juin 2002 par la signature du *Pacte rural* pour Villebois et Valcanton. Rappelons que cette entente dotée d'une enveloppe de 450 000 \$ sur 5 ans constitue une mesure de soutien des initiatives locales. Outre le *Pacte rural*, deux clauses constituaient une première au Québec, soit la clause territoriale (prendre compte des spécificités des milieux ruraux dans chaque mémoire déposé au Conseil des ministres) et la clause modulatoire des programmes gouvernementaux. Le *Pacte rural* viendra à échéance en mars 2007.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Renouveler les *Pactes ruraux* à leur échéance.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Municipalité de Baie-James, CRÉBJ, Corporation de développement économique de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton, Localité de Villebois, Localité de Valcanton, MDERR

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Mesure d'embauche des agents de développement rural

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Année après année, le financement de cette mesure essentielle pour le développement rural sur le territoire est remis en cause. Cette situation crée une incertitude autant pour les agents de développement ruraux que pour les intervenants locaux en développement.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Maintenir et financer cette mesure à long terme.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Municipalité de Baie-James, CRÉBJ, Corporation de développement économique de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton, Localité de Villebois, Localité de Valcanton, MDERR

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Conseil du trésor

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Mesure d'embauche de la fonction publique

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

À l'aube du départ à la retraite d'un bon nombre de fonctionnaires, la rétention de la main-d'œuvre et le maintien des jeunes en région demeurent d'importantes problématiques en région.

Le processus centralisé d'embauche du personnel par bassins ministériels et interministériels de la fonction publique ne favorise pas l'embauche de travailleurs de la région.

Absence de considérations sur le développement des régions dans le Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Embaucher selon le concept de bassins régionaux afin d'accorder la priorité aux candidats régionaux;
- Élaborer une stratégie de renouvellement de la fonction publique québécoise en accordant la priorité au développement des régions.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Éducation et la Commission scolaire de la Baie-James

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Régime pédagogique

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Le ministère de l'Éducation a, au cours du printemps dernier, consulté le milieu scolaire sur des modifications à apporter au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

Ce projet contient deux nouveaux parcours de formation au 2^e cycle du secondaire. Le premier est axé sur la formation à l'emploi et mènera à l'exercice de métiers non spécialisés ou semi-spécialisés. Des passerelles seront prévues pour permettre à l'élève, selon certaines conditions, de passer d'une filière (métiers non spécialisés) à une autre (métiers spécialisés) et d'accéder à une formation menant à un diplôme d'études professionnelles.

Le deuxième parcours est axé sur la formation appliquée. Celui-ci offrira aux élèves une plus grande formation pratique, leur permettant d'entreprendre une démarche d'orientation et d'élargir leurs possibilités d'exploration avec de nouveaux cours optionnels.

Nous sommes tout à fait d'accord avec ces deux nouveaux parcours. Dans la perspective où les jeunes manifestent des goûts, des aptitudes et des intérêts différents et où le marché du travail est lui-même multiple, il est important de multiplier les voies qualifiantes de formation.

De plus, ces parcours leur offrent la possibilité de poursuivre leur formation à l'intérieur d'un système qui est davantage fluide et cohérent.

Ces nouvelles dispositions du régime vont permettre aux commissions scolaires et aux écoles de mieux adapter la formation aux besoins des jeunes et aux réalités locales et régionales.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Recommander l'adoption du Règlement sur le Régime pédagogique afin que ces modifications puissent s'implanter le plus rapidement possible.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Les commissions scolaires, les centres d'emploi

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Éducation / Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Allocations de perfectionnement

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

L'allocation de perfectionnement prévue dans les conventions collectives du personnel professionnel, enseignant et de soutien est stable depuis plusieurs années, et ce, malgré que les coûts d'inscription et les frais de déplacement pour assister à des perfectionnements ont augmenté. En outre, la majorité des formations se déroulent dans les régions centres, donc loin de nos établissements qui sont situés dans le Nord-du-Québec. Pour toutes ces raisons, il en coûte plus pour nos employés d'assister à des perfectionnements.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

Demander au gouvernement de bonifier les allocations de perfectionnement prévues dans les conventions collectives des employés de la Commission scolaire de la Baie-James afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie ainsi que de l'éloignement de cette dernière des régions centres.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Commission scolaire, gouvernement du Québec

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Éducation / Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Disparités régionales / Primes d'éloignement

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Un problème de définition de secteur subsiste entre les employés de la Commission scolaire de la Baie-James (CSBJ), du secteur de Valcanton-Villebois (VV) et les autres employés de la CSBJ, car les employés du secteur VV ne font pas partie d'un des secteurs définis dans les conventions collectives qui permettent aux employés de bénéficier de la prime d'éloignement.

Accorder cet avantage aux employés du secteur de VV aurait un effet mobilisateur pour ces employés, aiderait le recrutement dans ce secteur et encouragerait le sentiment d'appartenance à la région Nord-du-Québec.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Demander au gouvernement de considérer le secteur Valcanton-Villebois dans le cadre des disparités régionales du Nord-du-Québec et inclure ce secteur avec les autres secteurs définis dans les conventions collectives des employés de la Commission scolaire de la Baie-James qui se retrouvent dans la région Nord-du-Québec.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Commission scolaire, gouvernement du Québec

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Éducation / Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Disparités régionales – Primes d'éloignement

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Les primes d'éloignement versées aux employés de la Commission scolaire crie sont supérieures à celles versées aux employés de la Commission scolaire de la Baie-James (CSBJ), et ce, pour des secteurs de la région Nord-du-Québec de la même catégorie. Les primes d'éloignement sont un moyen, pour la CSBJ, d'attirer des candidats potentiels et de retenir ceux déjà en service.

Enfin, il est important de noter que selon l'Office de la langue française, nous devons considérer que ces primes sont plutôt des « indemnités » à l'emploi.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Demander au gouvernement de revoir les primes d'éloignement versées aux employés de la CSBJ afin que celles-ci soient les mêmes que celles versées aux employés de la Commission scolaire crie pour un secteur de la même catégorie dans la région Nord-du-Québec et que ces primes deviennent plutôt des « indemnités ».

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Commission scolaire de la Baie-James, gouvernement du Québec

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Éducation

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Création d'une Direction régionale du ministère de l'Éducation pour la région Nord-du-Québec

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La Commission scolaire de la Baie-James (CSBJ) reçoit des services de la Direction régionale du ministère de l'Éducation située à Rouyn-Noranda, soit à 557 kilomètres de son centre administratif. Les disparités et particularités régionales ainsi que la complexité du territoire de la CSBJ et celles des autres commissions scolaires de la région Nord-du-Québec pourraient être mieux comprises et respectées si le Nord-du-Québec disposait de sa propre direction régionale.

1. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Demander au gouvernement de définir une structure organisationnelle pour la CSBJ qui serait similaire à celle du Centre de santé et des services sociaux de la Baie-James qui assume également une mission de régie régionale. Donc, la CSBJ pourrait se voir confier une mission de direction régionale pour le Nord-du-Québec.

2. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Commission scolaire de la Baie-James, gouvernement du Québec

3. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Éducation / Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Négociation du chapitre des disparités régionales contenu dans les conventions collectives

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La Commission scolaire de la Baie-James se définit par ses disparités et particularités régionales qui rendent difficiles le recrutement et la rétention de personnel et qui, avec toute la complexité de notre région, ne peuvent être complètement appréciées que par celles et ceux qui y vivent.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Demander au gouvernement que la CSBJ puisse négocier le chapitre des disparités régionales des conventions collectives de ses employés en concertation avec le ministère de l'Éducation et la Fédération des commissions scolaires du Québec.

En complément d'information :

La Convention de la Baie-James stipule ce qui suit :

« La Commission scolaire crie, en consultation avec le ministre de l'Éducation, négocie les conditions de travail de ses employés, à l'exception du salaire de base, des avantages sociaux de base et de la charge de travail de base qui sont négociés à l'échelle provinciale. »

(Article 597 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis – Chapitre I-14.)

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Commission scolaire de la Baie-James, gouvernement du Québec

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Éducation / Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones / Fédération des commissions scolaires du Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Négociation des conventions collectives

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Les conventions collectives dans le secteur de l'éducation ne tiennent pas compte des besoins actuels des commissions scolaires et des écoles et constituent une embûche à l'application de la réforme de l'éducation.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Demander au gouvernement du Québec :

En général, de :

- soutenir, jusqu'au bout, les commissions scolaires dans le processus de négociations pour ne pas sacrifier les objectifs de celles-ci reliés à l'organisation du travail.

En particulier, de :

- accorder une marge de manœuvre aux écoles pour qu'il soit possible d'adapter la convention collective à leur projet éducatif et à leur plan de réussite;
- revoir les dispositions concernant l'adaptation scolaire afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle et d'alléger les processus administratifs prévus aux conventions;
- assurer le redéploiement des ressources humaines lorsque des besoins se présentent au-delà de la règle actuelle qui limite les relocalisations à l'intérieur d'un rayon de 50 kilomètres;
- assurer une plus grande stabilité du personnel oeuvrant auprès des élèves.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Commission scolaire de la Baie-James, gouvernement du Québec, Fédération des commissions scolaires du Québec

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Éducation du Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Villages Branchés du Québec

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- Partenariat compliqué, à l'occasion, avec les différents acteurs intéressés en raison d'objectifs parfois divergents. Ceci cause des délais dans la réalisation du réseau à large bande sur le territoire du Nord-du-Québec. Le programme « Villages Branchés du Québec » oblige le partenariat dans la présentation des projets admissibles;
- Financement gouvernemental à l'investissement limité à 66% des dépenses admissibles lors de la mise en place du réseau. Cette norme ne tient pas compte du contexte régional où nous devons composer avec de petites localités ayant peu de capacités financières et ayant d'immenses distances entre chacune d'elles;
- Les dépenses requises pour mettre en place des services de vidéoconférence et la téléphonie IP n'entrent pas dans les dépenses admissibles au niveau de l'investissement de départ. Compte tenu des coûts élevés et de la capacité financière limitée des organismes et municipalités participantes, il deviendra difficile, sinon impossible, d'avoir accès à ces services dans notre région;
- Aucun financement additionnel prévu dans le programme pour absorber une partie des frais récurrents qui seront très élevés pour l'entretien du réseau, le renouvellement des équipements de réseautiques et d'optiques. divulgue

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Sensibilisation auprès des gestionnaires du Programme Villages Branchés du Québec de notre problématique particulière d'éloignement, de faible démographie et de dispersion;
- Demande de dérogations aux normes de financement dudit programme;
- Demande d'aide financière aux différents gouvernements et ministères interpellés pour être en mesure d'assumer les frais récurrents du réseau à large bande projeté;
- Demande d'inclure les frais liés à la mise en place de services comme la vidéoconférence comme dépenses admissibles au financement du Programme Villages Branchés du Québec.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, CSBJ, CRSSBJ, Député d'Ungava, DEC Canada, ministère des Affaires indiennes, Hydro-Québec, entreprises privées en télécommunication, etc.

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Le ministère de l'Éducation du Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Mise en place d'un centre d'études de niveau postsecondaire pour la région Nord-du-Québec

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La région Nord-du-Québec ne dispose pas d'un établissement d'enseignement de niveau postsecondaire autonome pour desservir la clientèle crie, inuite et jamésienne. Le Cégep de St-Félicien a un centre d'études collégiales à Chibougamau. Le développement de l'enseignement collégial dans la région est confié à un établissement d'une autre région administrative (Saguenay—Lac-Saint-Jean). La région Nord-du-Québec devrait pouvoir compter sur ses propres outils pour assurer son développement.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Former un établissement d'enseignement postsecondaire autonome dans la région de la Jamésie. Cet établissement pourrait, aux fins de gestion humaine, financière et matérielle, relevé de la Commission scolaire de la Baie-James.

Cette piste de solution pourrait répondre aux priorités que la CRÉ s'est donné dans son plan stratégique 2002-2007 « *Améliorer les services et les infrastructures d'éducation* » et « *régionaliser les centres de décisions* ».

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

La Commission scolaire de la Baie-James et le Cégep de St-Félicien

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Éducation du Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Règles budgétaires et mesures ciblées

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- Les règles budgétaires actuelles prévoient plusieurs mesures d'allocation supplémentaire (mesures particulières ciblées) qui encadrent la gestion des commissions scolaires et des écoles. Ces mesures permettent difficilement aux commissions scolaires et aux écoles d'adapter ces mesures aux réalités régionales et locales;
- L'article 275 de la LIP permet aux commissions scolaires de répartir les ressources équitablement entre les établissements. Les directions d'établissement sont consultées dans l'élaboration des règles de répartition. Donc, la commission scolaire est la mieux placée pour assurer la cohérence des budgets avec la réalité régionale et locale;
- En plus, la loi 124 est venue prévoir une obligation de reddition de comptes tant pour les commissions scolaires que les écoles sur l'ensemble de leurs activités.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Allouer aux commissions scolaires des ressources financières de façon moins ciblées pour permettre l'adaptation des mesures par les commissions scolaires à leurs réalités régionales et locales.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Ministère de l'Éducation du Québec (via la DRAT- NQ), CSBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère du Revenu du Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

TPS et TVQ

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- Actuellement, lorsqu'une commission scolaire et une municipalité s'entendent pour s'échanger des services à coût nul, elles doivent quand même payer la TPS et la TVQ sur la juste valeur de la transaction. Cette situation n'incite pas les organismes à une utilisation rationnelle et économique des équipements disponibles sur le territoire.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Abolir la TPS et la TVQ sur l'échange de services entre des organismes publics principalement entre les commissions scolaires et les municipalités.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

ADRC, Revenu Québec, ministère des Finances du Québec, ministère des Affaires municipales, CSBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Découpage des régions administratives du Nouveau-Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) a un découpage de ses régions administratives qui a pour conséquence que sa région administrative appelée « Nouveau-Québec » correspond à la région Nord-du-Québec, à l'exception des villes de Chapais et de Chibougamau qui, pour la CSST, appartiennent à sa région administrative appelée « Saguenay-Lac-Saint-Jean ».

Ce découpage territorial, en plus de ne pas correspondre à la région administrative Nord-du-Québec, occasionne des problèmes à la Commission scolaire de la Baie-James.

Administration des dossiers d'employés

L'administration des dossiers des employés de la Commission scolaire de la Baie-James doit se faire auprès de deux (2) bureaux régionaux. Les employés qui travaillent à Chapais et à Chibougamau relèvent du bureau régional de la CSST Saguenay-Lac-Saint-Jean et ceux qui travaillent à Lebel-sur-Quévillon, à Matagami, à Radisson, à Villebois et Valcanton relèvent du bureau régional de la CSST de l'Abitibi-Témiscamingue.

Cette façon de faire occasionne un dédoublement de travail dans l'administration des dossiers de son personnel.

Cours de Secourisme

La Commission scolaire de la Baie-James offre un cours de Secourisme qui est reconnu par la CSST aux fins de certification. Cependant, selon les exigences de la CSST, la Commission scolaire de la Baie-James est reconnue pour donner cette formation dans la région du Nouveau-Québec mais ne peut la donner dans les villes de Chapais et de Chibougamau.

Les villes de Chapais et de Chibougamau sont desservies par la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (CSPB) pour cette même formation en raison du fait qu'elles sont considérées par la CSST comme faisant partie de la région Saguenay—Lac-St-Jean et que la CSPB a été retenue par la CSST pour donner la formation de Secourisme dans cette région.

Cette situation est pour le moins confuse, considérant que la Commission scolaire de la Baie-James est rattachée à la région administrative Nord-du-Québec mais est encore desservie par le bureau régional de la CSST du Saguenay-Lac-St-Jean pour l'administration des dossiers de Chapais et de Chibougamau.

Des clients potentiels de Chapais et de Chibougamau se sont même vus refuser une formation de Secourisme donnée par la Commission scolaire de la Baie-James dont le centre administratif est à Chibougamau pour se faire référer à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets dont les bureaux administratifs sont à Roberval. Ces clients ont dû, également, assumer les coûts des appels interurbains pour rejoindre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

Que la CSST :

- modifie le découpage du territoire de sa région administrative « Nouveau-Québec » de façon à y inclure les municipalités de Chapais et de Chibougamau;
- modifie l'appellation de la région en l'appelant Nord-du-Québec;
- et désigne un seul bureau régional pour l'administration de tous les dossiers du personnel de la région Nord-du-Québec.

Ces demandes sont faites par la Commission scolaire de la Baie-James à la CSST depuis 1998.

La Commission scolaire de la Baie-James a reçu l'appui du conseil municipal de Chapais et de celui de Chibougamau.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

La Commission scolaire de la Baie-James

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Le ministère de l'Éducation du Québec

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Ratio maître-élèves en formation professionnelle

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Le ratio maître-élèves attribué à la Commission scolaire de la Baie-James est établi en fonction des programmes donnés par celle-ci. Ce ratio est une moyenne des ratios de chaque programme donné. Il ne tient pas suffisamment compte des petits bassins de recrutement de la clientèle en formation professionnelle en Jamésie. Le MÉQ a accepté, il y a environ 1 an, de réduire le NEJ pour la formation de niveau collégial (AEC) donnée dans la région Nord-du-Québec.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

Réduire le nombre de personnes nécessaires pour débiter une formation professionnelle sur le territoire de la Baie-James étant donné les petits bassins de population et les très grandes distances les séparant les uns des autres.

Cette demande s'inscrit à l'intérieur de la priorité que la CRÉ s'est donnée dans son plan stratégique 2002-2007 « *Améliorer les services et les infrastructures d'éducation et de formation de la main-d'œuvre* ».

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

La Commission scolaire de la Baie-James

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Commission scolaire de la Baie-James (CSBJ)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Entente de scolarisation avec la Commission scolaire crie

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La clientèle autochtone ne cesse de croître dans les écoles de la Commission scolaire de la Baie-James. En 2004–2005, nous en dénombrons 39 dans nos écoles primaires et 15 dans nos écoles secondaires pour lesquelles aucune entente de scolarisation n'est conclue entre les 2 commissions scolaires. Ces élèves présentent des difficultés d'apprentissage souvent plus grandes que notre clientèle habituelle. Étant donné un manque de connaissance de la langue française lorsqu'ils débutent la fréquentation dans notre commission scolaire surtout lorsqu'ils ont commencé leur scolarisation à la Commission scolaire crie, en plus des mesures de francisation ils présentent des retards, plus ou moins grands, au niveau des apprentissages ce qui demande des services adaptés à leurs difficultés.

Dans une forte proportion, ces élèves vivent en famille d'accueil ou sont pensionnaires dans le secteur de Chibougamau. Pour être certains que nous acceptons leurs enfants dans nos écoles, les parents déclarent leur lieu de résidence dans le secteur de l'école de fréquentation de leur enfant plutôt que sur le territoire de la communauté autochtone qu'ils habitent. Dans un tel contexte, nous ne pouvons conclure d'entente de scolarisation avec la Commission scolaire crie.

Certaines mesures existent pour favoriser la réussite des élèves autochtones. Elles sont versées en priorité aux commissions scolaires qui ont conclu des ententes de scolarisation avec les commissions scolaires desservant ces clientèles. À la Commission scolaire de la Baie-James, nous produisons nos demandes et recevons un budget supplémentaire lorsque l'enveloppe n'est pas toute dépensée pour les élèves avec entente de scolarisation.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

Mise en place d'une table de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, regroupant les 4 commissions scolaires qui couvrent notre territoire. À cette table, un arrimage serait possible pour s'assurer de répondre aux besoins de nos élèves et discuter des objets particuliers à la gestion sur notre territoire.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

Commission scolaire Central Québec, Commissions scolaires Crie et Kativik et Commission scolaire de la Baie-James

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Mesure de soutien à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et mode de calcul de l'indice de pauvreté.

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- La mesure de soutien à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2005 découlant du FQIS est centralisée. La priorité sera accordée aux projets dans les territoires à forte concentration de pauvreté;
- Selon les estimations du gouvernement du Québec, l'indice de pauvreté est faible en région ce qui rend difficile l'accès à ce fonds pour les organismes de la région oeuvrant auprès de ce type de clientèle;
- Il y aurait lieu de réviser le mode de calcul de l'indice de pauvreté car le « visage » de la pauvreté diffère grandement entre la région et les grands centres.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Décentraliser le Fonds québécois d'initiatives sociales ou toutes autres mesures transitoires découlant de ce Fonds;
- Adapter le mode de calcul de l'indice de pauvreté en tenant compte des spécificités régionales.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, Table régionale des organismes communautaires (TROC-10)

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Programme de soutien à la défense collective des droits

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Le Comité condition féminine Baie-James (CCFBJ), organisme de concertation régionale nouvellement incorporé, ne dispose pas d'un budget de fonctionnement. Sa demande de financement a été refusée par le SACA, car celui-ci ne reconnaît plus de nouveaux organismes.

Bien que la politique gouvernementale « L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » mentionne que le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome conservera une approche d'équité entre les régions dans la répartition de ses enveloppes budgétaires, aucune somme n'est investie en région dans le cadre du Programme de soutien à la défense collective des droits alors que le soutien financier varie entre 195 482 \$ et 3 777 614 \$ dans les autres régions.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Soutenir financièrement le CCFBJ dans le cadre du Programme de soutien à la défense collective des droits.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, CCFBJ, TROC-10

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Financement des organismes communautaires en santé et services sociaux

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Les critères d'allocation des ressources actuellement utilisés par le MSSS prennent en compte, entre autres, la densité de la population. Les chiffres tels qu'interprétés nous laissent croire que la région Nord-du-Québec est actuellement la mieux financée sur le plan de l'organisation communautaire.

Selon un tableau élaboré par le MSSS, en 2003-2004, l'investissement provincial moyen au programme de soutien aux organismes communautaires était de 52.33 \$ per capita, alors que pour le Nord-du-Québec, l'investissement était de 115.90 \$. Nous convenons que pour une population unifiée de 16 000 personnes, ces bases de calcul seraient probablement plus favorables pour atteindre l'équité interrégionale. Cependant, la Jamésie compte 16 314 personnes réparties dans sept localités et municipalités. Les distances qui séparent chacune de ces communautés varient entre 44 et 1 235 kilomètres. Un organisme communautaire ne peut desservir que la communauté environnante. Par conséquent, la Jamésie doit supporter sept fois les services communautaires de base et ne dispose pas des budgets appropriés.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Exclure les groupes communautaires de la Jamésie des critères d'allocation des ressources actuellement utilisées et opter pour une allocation des ressources par communauté, à l'instar du Nunavik et des communautés crie et par conséquent, octroyer un rattrapage financier pour actualiser le mode de financement par communauté.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, TROC-10

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Adaptation des budgets alloués au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSS de la Baie-James) aux réalités régionales

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Le CRSSS de la Baie-James ne dispose pas d'un financement adéquat pour assurer sa mission. Les particularités régionales démontrant ce sous financement ont été documentées en novembre 2003 dans le document *Particularités nordiques* qui a été préparé par le CRSSSBJ et remis au MSSS. Les démarches entreprises au cours des dernières années afin de faire comprendre les réalités régionales aux autorités gouvernementales portent fruit car la situation s'améliore.

Voici quelques exemples de particularités nordiques :

- la grandeur du territoire et son isolement;
- les caractéristiques de la population (présence de deux organisations juxtaposées sur le territoire de la Baie-James);
- la structure organisationnelle nécessaire pour répondre aux besoins diversifiés de la population;
- la nécessité de répondre aux besoins minimaux dans chaque communautés même si la masse critique n'est pas présente.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Poursuivre la modulation et l'adaptation des interventions du MSSS en région telle que spécifiée dans le document *Particularités du CRSSSBJ dans le cadre de l'allocation des ressources par communauté à desservir* présentée au MSSS en mai 2004.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRSSS de la Baie-James, CRÉBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Fonds d'entrepreneurship féminin

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

Un Fonds d'entrepreneurship féminin a été mis en place dans chacune des régions administratives du Québec, à l'exception du Nord-du-Québec. Les femmes entrepreneures de la région ne bénéficient donc pas d'une source de financement leur étant spécifiquement réservé.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Création d'un Fonds d'entrepreneurship féminin pour la région Nord-du-Québec.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ, Comité condition féminine Baie-James, CLDBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Financement *ad hoc* de la Commission Loisir et Sport de la Baie-James (CLSBJ)

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La Commission Loisir et Sport de la Baie-James (CLSBJ) est maintenant reconnue par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) au même titre que les Unités régionales de loisir et de sport (URLS) et qu'elle est la seule ayant ce statut dans la région Nord-du-Québec. Comme bien des organismes de la région, la CLSBJ est sous financée. En effet, pour la distribution des subventions, il est clairement indiqué sur le site du MAMSL :

- Le soutien financier est établi en fonction des principes suivants :
 - ❖ un montant ad hoc est réservé à la région du Nord-du-Québec;
 - ❖ le solde des crédits disponibles est partagé entre les seize régions à partir de quatre critères à pondération variable (population, superficie, nombre de municipalités par région et revenu moyen régional des contribuables), et ce, en fonction du classement par strates par région.

Il faut ajouter que ce financement de 360 000 \$ est divisé en trois parts égales entre les trois entités comme c'est le cas habituellement. Ce principe de l'équité ne semble toutefois pas être appliqué en ce qui concerne les obligations, le nombre de dossiers à traiter et la reddition des comptes au gouvernement. Par exemple, en étant la seule organisation reconnue à titre d'URLS, la CLSBJ assiste aux rencontres provinciales des URLS, entraînant des coûts supplémentaires que les autres entités n'ont pas. De plus, pour certains dossiers tels que le Programme National de certification des entraîneurs, la CLSBJ est reconnue comme étant le seul répondant pour la région Nord-du-Québec par Sport Québec. Enfin, la région Nord-du-Québec demeure encore inexistante dans certains domaines, comme aux Jeux du Québec.

Compte tenu du peu de ressources financières disponibles, la CLSBJ ne dispose pas des outils et des ressources humaines nécessaires afin de développer les dossiers qui sont habituellement traités par les autres URLS du Québec. Par exemple, il n'y a pas de représentation du Nord-du-Québec aux Jeux du Québec. Pour le sport étudiant, la région doit payer deux associations des régions limitrophes pour que les jeunes aient accès à ce programme.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Ajout d'une ressource humaine pour réaliser tous les mandats qui sont normalement remis aux 16 autres Unités régionales de loisir et de sport du Québec (exemple : plan de développement en loisir et en sport, etc.);
- Avoir les moyens de se développer au même rythme que l'ensemble de la population québécoise;
- Pour ce faire, il serait pertinent de revoir le processus de financement « ad hoc » de la région sans nécessairement tenir compte de l'ensemble des critères servant à établir le financement des URLS, tel que la superficie;
- La CLSBJ exige d'obtenir le minimum de financement de 225 000 \$ comme les autres URLS du Québec.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CLSB, CRÉB

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles:

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@creb.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Financement et survie de la Commission de la culture et des communications de la Baie-James (CCCBJ)

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La CCCBJ est l'équivalent des *conseils de la culture* que l'on retrouve ailleurs au Québec. Cette absence d'un conseil de culture s'explique par l'absence d'artistes professionnels en région. Tout comme pour les autres organismes sectoriels de la région, le financement est une importante problématique pour la CCCBJ particulièrement avec le fait qu'aucune entente n'est encore intervenue pour la prochaine année financière.

Les principales problématiques mentionnées par la CCCBJ sont les suivantes :

- les grandes distances;
- l'absence de masse critique qui nuit au développement de projets tant au point de vue de la clientèle que pour l'accès à des programmes de financement (SODEC par exemple);
- les informations régionales incomplètes;
- la difficulté de faire reconnaître les artistes professionnels en région ainsi que les salles d'expositions;
- la difficulté de mettre en place le rapprochement interculturel.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Accorder un financement récurrent et adéquat à la CCCBJ;
- Reconnaître officiellement le statut particulier de la CCCBJ et non la structure de consultation en matière de culture et de communication, comme c'est le cas actuellement.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CCCBJ, MDERR, CRÉBJ, MCC

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie
Numéro de téléphone : (819) 739-4111
Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Soutien à la diffusion des arts de la scène

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

La mesure de *soutien à la diffusion des arts de la scène* permet la tenue de spectacles diversifiés dans les communautés jamésiennes. En effet, cette mesure permet d'éponger une partie du déficit de production des spectacles. La distance augmente le coût de chaque spectacle et la masse critique ne permet pas de rentabiliser les spectacles. Cette mesure est donc importante pour le maintien de la qualité de vie des citoyens et pour l'accès à la culture.

Lors du renouvellement de cette entente triennale en 2003, la ministre avait annoncé que l'enveloppe dédiée à cette mesure allait être réduite graduellement. Heureusement, l'enveloppe est demeurée intacte à la suite de pressions des élus des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Jamésie.

La présente mesure prendra fin en 2006. Si cette mesure n'est pas renouvelée avec un financement adéquat, il y aura une diminution significative du nombre de spectacles pour les résidants de la Jamésie.

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

Renouveler la mesure de *Soutien à la diffusion des arts de la scène* lorsqu'elle viendra à échéance en 2006 et assurer le financement adéquat pour la diffusion de spectacles en région.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CCCBJ, MDERR, CRÉBJ, MCC, municipalités

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca

SUIVI DU FORUM DES GÉNÉRATIONS

DIFFICULTÉS D'APPLICATION LIÉES AUX PROGRAMMES ET NORMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. CRÉ DE LA BAIE-JAMES

2. Nom du ministère ou de l'organisme responsable concerné

Société d'habitation du Québec (SHQ)

3. Nom du programme ou de la norme en cause

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement

4. Description sommaire de la difficulté d'application concernant le programme ou la norme en cause

- Le financement de ce programme est identique partout au Québec et est basé sur le nombre de places;
- Les coûts de construction en Jamésie sont plus élevés que la moyenne provinciale (10 % selon un architecte ayant travaillé sur un projet).

5. Pistes de solutions privilégiées par la CRÉ

- Adapter le financement du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement en fonction des réalités régionales.

6. Organismes de la région pouvant participer à la mise en œuvre de la ou des solutions proposées

CRÉBJ

7. Personne-ressource en mesure de fournir des informations additionnelles :

Nom : Stéphane McKenzie

Numéro de téléphone : (819) 739-4111

Courriel : smckenzie@crebj.ca